

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie de PINEY sur la commune principale de l'AIOT rue des Nuattes 10220 PINEY.**

**La référence de votre dossier est A-3-QPUQXUS39 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 22/05/2023 à 14h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **25100251500038**

Raison sociale **SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D ORIENT**

Forme juridique **Syndicat mixte fermé**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**36 RUE DES VARENNES**

**10140 VENDEUVRE SUR BARSE**

### Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

### Référent

Fonction : **DIRECTEUR**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie de PINEY**

Description des activités :

**Le Siedmto est un syndicat mixte créé en 2001 et composé de trois communautés de communes en totalité, une communauté de communes partiellement et une communauté d'agglomération partiellement, regroupant un total de 115 communes et 34 000 habitants. Quatre déchèteries sont présentes sur le territoire du Siedmto et le présent dossier correspond à la construction de la déchèterie de PINEY (10220). En effet, dans le cadre des réflexions menées par le Siedmto sur la construction de la déchèterie de PINEY il est ressorti un axe pouvant relever du régime de la déclaration à savoir : - Le stockage des déchets dangereux sur la déchèterie ; Afin de respecter les prescriptions techniques de « l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 » et concernant l'apport par les producteurs initiaux et le stockage des déchets dangereux sur le site, le Siedmto a prévu la mise en place d'un équipement spécifiquement conçu à cet effet (armoire de stockage). Ainsi, les déchets seront déposés par les particuliers à proximité du conteneur sur un stockage temporaire sur rétention. Les déchets dangereux seront ensuite déposés par l'agent de la déchèterie dans le conteneur lui-même équipé de rétentions et interdit au public.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**rue des Nuattes**

**10220 PINEY**

X : 798512

Y : 6807208

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6 t	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**stockage des déchets dangereux sur la déchèterie : Afin de respecter les prescriptions techniques de « l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 » et concernant l'apport par les producteurs initiaux et le stockage des déchets dangereux sur le site, le Siedmto a prévu la mise en place d'un équipement spécifiquement conçu à cet effet (armoire de stockage présente sur site). Ainsi, les déchets seront déposés par les particuliers à proximité du conteneur sur un stockage temporaire sur rétention. Les déchets dangereux seront ensuite déposés par l'agent de la déchèterie dans le conteneur lui-même équipé de rétentions et interdit au public. La collecte est effectuée autant que de besoin par la filière EcoDDs.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Poteau à incendie à moins de 100 mètre de l'installation. Extincteur à proximité de l'armoire de stockage présente sur site.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Annexe C.1 Plan de situation 1-2000.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**01.01-PC1 - Plan de situation.pdf**